

**L'ASSEMBLEE GENERALE DE DEFICOM GROUP  
SE PRONONCE POUR UNE SORTIE DE LA BOURSE**

Information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007

L'assemblée générale des actionnaires de la société DEFICOM GROUP SA (« DEFICOM GROUP ») s'est réunie ce lundi 9 décembre 2013 à Bruxelles.

Les actionnaires présents à l'assemblée générale avaient déposé un total de 4.333.630 actions, représentant 99,60% du capital de la société.

Pour rappel, au travers d'une chaîne de sociétés, DEFICOM GROUP est contrôlée par Philippe Lhomme (96,60% du capital). L'actionnariat stable comprend également la SOCIETE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (2,20%) et FINANCIAL ROOSEVELT de Jean De Cloedt (0,80%). Ces trois actionnaires étaient représentés à l'assemblée générale. Par ailleurs, sept autres actionnaires, qui avaient déposé un total de 1.398 actions, étaient également représentés.

L'assemblée était appelée à se prononcer sur une modification des statuts de la société destinée à permettre aux actionnaires de dématérialiser leurs titres qui étaient, jusqu'alors uniquement nominatifs, ainsi que sur une demande de radiation de DEFICOM GROUP de la bourse.

Les deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

DEFICOM GROUP est cotée en bourse depuis 1989. La société avait été introduite sur le marché sous la dénomination « DEFINANCE ». Elle faisait alors partie d'un jeune groupe financier connu sous le nom de « groupe DEFI » dont le principal initiateur avait été Daniel Weekers. Ce groupe comportait deux pôles, DEFINANCE, une société d'investissements généraliste d'une part, DEFICOM, une société sœur, d'autre part. DEFICOM, cofondée et dirigée par Philippe Lhomme, était, quant à elle, active, exclusivement, dans les secteurs de la communication et des médias. En 1999, les deux pôles ont été fondus en un seul : DEFINANCE a absorbé DEFICOM et a poursuivi les activités de cette dernière, sous la dénomination « DEFICOM GROUP ».



Depuis 2009, DEFICOM GROUP est présidée par Philippe Lhomme. Dans la continuité des activités menées depuis près de 25 années, la société a redessiné les contours de son périmètre de participations, regroupées désormais dans deux pôles : un pôle « Events & Entertainment » d'une part (activités dans les foires, salons et événements divers, ainsi que dans le spectacle) et un pôle « Media & Telecom » (activités « quadruple play » de distribution de chaîne de télévisions, accès à Internet et téléphonie fixe et mobile).

La part du capital détenue par le public est donc extrêmement faible : tout au plus 18.799 actions, sans tenir compte des titres perdus ou disparus.

Ce très faible float ne contribue guère à assurer la liquidité de l'action.

Par ailleurs, la taille de DEFICOM GROUP est également un facteur négatif au regard d'une cotation en Bourse.

Au 30 juin 2013, les fonds propres consolidés du DEFICOM GROUP s'élevaient à environ 69m€, soit 15,86€ par action.

Sur les 4.352.479 actions existantes, seules 2.007.240 (53,90%) d'entre elles sont admises à la cotation. La moyenne du cours de Bourse depuis le début de l'année 2013 s'élève à 9,41€ par action. Il appartient, évidemment, à l'actionnaire d'apprécier la valeur qu'il attribue à l'action DEFICOM GROUP. Sur la base de la moyenne du cours de Bourse et, d'un point de vue purement technique, la capitalisation boursière de DEFICOM GROU s'élève à 40,9€.

Quoiqu'il en soit, il est indéniable que la taille de DEFICOM GROUP ne la situe pas dans le radar des analystes financiers. En l'absence d'étude sérieuse et fiable sur la société, les volumes traités sont anémiques. Ceci est également dû au très faible flottant. Force est de constater que la liquidité de l'action DEFICOM GROUP est extrêmement réduite et ce, depuis un certain temps déjà.

Il convient par ailleurs de signaler que la cotation du titre DEFICOM GROUP est suspendue depuis le 17 juillet dernier, en raison des difficultés de livraison/règlement de l'action qui était, jusqu'à ce jour, nominative. L'assemblée générale qui s'est tenue ce 9 décembre a, à cet égard, décidé de donner la possibilité, aux actionnaires qui le souhaitent, de choisir la forme dématérialisée.

L'absence structurelle de liquidité de l'action est la première raison qui a incité le conseil d'administration de proposer un retrait de la Bourse.

Une autre raison majeure en est le coût représenté par une cotation. Ce coût est difficilement quantifiable mais il ressort à la fois des obligations comptables et administratives imposées par les autorités boursières et de régulation des marchés.



L'obligation de consolider les comptes selon les normes IFRS alourdit et complexifie sérieusement le processus d'établissement des comptes, surtout pour des PME comme le sont toutes les sociétés dans lesquelles DEFICOM GROUP détient une participation. En outre, les délais de communication des comptes sont relativement courts et imposent ponctuellement des charges de travail considérables pour les équipes de comptabilité des sociétés concernées.

Diverses obligations de nature administrative pèsent également sur les sociétés cotées et représentent des coûts induits non négligeables.

Pour ces raisons et après y avoir mûres réflexion, le conseil d'administration, en ce compris tous les administrateurs indépendants, a décidé d'entamer un processus de retrait de la bourse qui a débouché sur la réunion de l'assemblée générale de ce 9 décembre.

Le conseil d'administration est persuadé que le retrait de la cotation sur EURONEXT sera bénéfique pour la société. Le management pourra se concentrer sur la gestion des différentes entreprises du groupe et sur la création de valeur. Par ailleurs, si des levées de fonds, sous quelque forme que ce soit, s'avèrent nécessaire, ce qui est envisagé, le fait, pour la société, d'être rendue privée, facilitera leur mise en œuvre et permettra de les réaliser à des conditions plus favorables.

Compte tenu du vote de l'assemblée générale, la société introduira, dans les jours qui viennent, auprès des autorités boursières et de régulation, une demande visant la radiation de l'action DEFICOM GROUP de sa cotation sur EURONEXT. Les actionnaires seront, évidemment, informés de la décision à intervenir à ce sujet.

Enfin, pour rappel, l'assemblée générale du 5 juillet a autorisé le conseil d'administration de DEFICOM GROUP à acquérir des actions propres à un prix compris entre 7,50€ et 10,50€.

\*  
\* \*

**DEFICOM GROUP** ([www.deficom.be](http://www.deficom.be)) est une société d'investissement spécialisée dans les métiers de la communication, des médias et des loisirs. Basée à Bruxelles, la société est active depuis près de vingt-cinq ans essentiellement dans le Benelux, la France et en Europe centrale.

Elle détient des participations majoritaires dans le groupe FISA (premier organisateur de salons et événements en Belgique), le groupe CRAZY (producteur de spectacles et opérateur de salles de cabaret), ainsi que dans le groupe CODITEL/NUMERICABLE BELUX (opérateur de réseaux câblés et fournisseur de services « triple play »).



DEFICOM GROUP a récemment conclu un accord de partenariat stratégique avec le groupe « BRUSSELS EXPO » aux termes duquel, entre autres, les deux groupes ont rassemblé dans une société commune, détenue majoritairement (65%) et opérée par DEFICOM GROUP (au travers du « groupe FISA »), leurs différents salons organisés à Bruxelles (à l'exception de BATIBOUW, qui sera désormais organisé par une filiale séparée du « groupe FISA » dans laquelle la société commune détiendra 5%).

\*

\* \*

## CONTACT

**Philippe LHOMME**, président  
DEFICOM GROUP SA  
Route de Lennik 451 – 1070 Bruxelles  
Téléphone : + 32 2 626 27 00 - Fax : + 32 2 626 27 87  
Adresse e-mail : [corporate@deficom.be](mailto:corporate@deficom.be)  
Site Internet : [www.deficom.be](http://www.deficom.be)